



Rapport de gestion

Exercice 2015

INSCRIPTION BOURSIÈRE :

Bourse de croissance TSX
Symbole : RBX.V

SIÈGE SOCIAL

437 Grande-Allée Est, bureau 100
Québec (Québec)
Canada G1R 2J5
Tél. : (581) 741-7421
Fax : (581) 742-7241
info@robexgold.com

BUREAU AU MALI

Rue 50, porte 901 Badalabougou
B.P. 1939
Bamako, Mali, Afrique
011 223 20 23 24 80
011 223 76 41 20 21
a.kader@robexgold.com

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président du conseil :	Georges Cohen
Vice-président du conseil :	Richard R. Faucher
Administrateurs :	Benjamin Cohen
	Christian Marti
	Claude Goulet
	Julien Cohen
	Michel Doyon

COMITÉ D'AUDIT

Président du comité :	Claude Goulet
Autres membres:	Julien Cohen
	Michel Doyon

AUDITEURS

PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l.
Québec (QC)

DIRECTION

Président et chef de la direction:	Georges Cohen
Vice-président et chef des finances :	Augustin Rousselet

CONSEILLER JURIDIQUE

Norton Rose Fulbright Canada S.E.N.C.R.L., s.r.l.
Québec (QC)

PERSONNE QUALIFIÉE (RÈGLEMENT 43-101)

Jacques Marchand, ing. Géo.,

AGENT DE TRANSFERT

Société de fiducie Computershare du Canada, Montréal (QC)
579 509 566 actions émises et en circulation au 15 avril 2016

RELATIONS AVEC LES INVESTISSEURS

Augustin Rousselet
(581) 996-0635, (581) 741-7421
investisseurs@robexgold.com

ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Certaines informations contenues dans le présent rapport de gestion, y compris l'information portant sur le rendement financier ou le rendement d'exploitation futur de la Société et d'autres énoncés qui expriment les attentes ou les estimations de la direction sur le rendement de la Société dans l'avenir, constituent des « énoncés prospectifs ». Les énoncés prospectifs comportent des termes comme « prévoir », « avoir l'intention de », « projeter » et « estimer », et d'autres expressions semblables. Ces énoncés sont nécessairement fondés sur un certain nombre d'estimations et d'hypothèses qui, bien qu'elles soient considérées comme raisonnables par la direction, sont intrinsèquement assujetties aux incertitudes et aux éventualités qui touchent les entreprises, l'économie et la concurrence. Le présent document peut contenir des énoncés prospectifs reflétant les attentes de la direction relativement à des événements à venir. Les résultats réels peuvent être différents des résultats prévus. La direction de la Société n'assume aucune responsabilité relativement à la mise à jour ou à la révision de ces énoncés prospectifs pour rendre compte de nouvelles informations ou de nouveaux événements, sauf par obligation légale.

DE L'EXPLORATION VERS LA PRODUCTION

PROFIL ET SOMMAIRE DES ACTIVITÉS

Ressources Robex Inc. (« Robex » ou « la société ») est une société junior canadienne d'exploration et de développement minier dont les actions sont négociées au Canada à la Bourse de Croissance TSX (symbole : RBX) et en Allemagne à la Bourse de Francfort (Deutsche Borse AG, symbole : RB4). Robex est actuellement titulaire de cinq permis d'exploration, tous localisés au Mali en Afrique de l'Ouest. Le Mali est présentement le troisième plus important pays producteur d'or en Afrique. Deux des permis de Robex sont situés au sud du pays (Mininko et N'Golopène) tandis que les trois autres se situent à l'ouest du pays (Diangounté, Sanoula et Kolomba). Robex travaille et s'active présentement au développement de ces permis qui démontrent tous une géologie favorable avec un potentiel pour la découverte de gisements aurifères. Les priorités de Robex sont ses permis d'exploration de Mininko et de Diangounté ainsi que son gisement de Nampala, sur lequel la remise en marche de son usine a eu lieu le 20 juillet 2015 avec une capacité cible de 600 tonnes par jour (t/j). La préproduction a été augmentée à une capacité à 1 500 t/j en janvier 2016 et cette préproduction sera augmentée à nouveau dans les prochaines semaines avec un objectif de 4 000 t/j.



CHRONOLOGIE

ANNÉE 2016

Le 1er mars 2016, la société confirme que l'usine de Nampala fonctionne 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. L'usine a réussi à maintenir une disponibilité de 83 % sur les 50 premiers jours de l'année malgré les interruptions liés au chantier de construction. Durant cette période, environ 65 000 tonnes de minerai ont été traitées.

À cette même date, la société annonce qu'elle a contracté trois emprunts bancaires avec des banques de renom au Mali. Les sommes empruntées ont été majoritairement imputées à des créances échues, et en compensation de financements antérieurs. La société a contracté un emprunt avec la BICIM, membre du groupe BNP PARIBAS, puis deux emprunts avec ECOBANK MALI.

Le 12 janvier 2016, Robex annonce que la mine de Nampala au Mali a redémarré et que l'usine fonctionne 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Plusieurs composantes ont été installées avec succès dans les derniers mois, à savoir l'alimentateur à chaîne, le débourbeur, le crible deux étages, le crible linéaire rotatif ainsi que deux cuves CIL supplémentaires. Ces éléments sont tous actuellement opérationnels et permettent à la mine de traiter, depuis le 1er janvier 2016, une moyenne de 63 tonnes de minerai à l'heure, en utilisant le petit broyeur, ce qui correspond à une production moyenne de 1 500 tonnes par jour (t/j).

RAPPEL DE L'ANNÉE 2015

Le 18 novembre 2015, la société confirme que la presque totalité des débentures qu'elle souhaitait modifier l'ont été, soit pour un montant de 11 790 000 \$ sur un total de 11 940 000 \$. Un montant de 150 000 \$ de débentures conservera les mêmes modalités qu'auparavant et conservera sa date d'échéance initiale, soit le 21 novembre 2016.

Le 3 novembre 2015, la société annonce qu'elle souhaite modifier les modalités des débentures convertibles émises le 21 novembre 2013 et venant à échéance le 21 novembre 2016. Les modifications qui seront proposées aux porteurs visent à (i) prolonger la date d'échéance de deux ans, soit jusqu'au 21 novembre 2018, (ii) permettre à la société, à tout moment avant l'échéance des débentures de procéder au remboursement du capital et des intérêts alors dû sur les débentures, sans pénalité, par simple avis aux détenteurs des débentures, qui auront alors l'option de demander la conversion du capital en actions ordinaires de la Société selon les modalités originales, soit à un prix de 0,15\$ par action, et (iii) permettre à la Société de reporter le paiement des intérêts à la date d'échéance amendée, sujet à un intérêt de 10 %, composé annuellement.

Le 20 juillet 2015, Robex a annoncé le premier redémarrage de la mine de Nampala, à une capacité cible de 600 t/j. Cette phase intermédiaire permettra de faire le pont avec le redémarrage du broyeur définitif de sorte qu'il n'y aura pas d'arrêt de l'usine avant de passer à 4 000 tonnes par jour par la suite.

Le 2 juillet 2015, Robex a annoncé la clôture du placement privé sous forme de débentures, pour un montant de 7 105 000 \$. La même journée, la société a procédé au remboursement du prêt temporaire de 2 M\$ qui lui avait été consenti par M. Georges Cohen le 19 mai 2015.

RAPPEL DE L'ANNÉE 2015 - (SUITE)

Le 19 mai 2015, Robex annonce son intention de procéder à un placement privé sous forme de débentures, d'un montant maximum de dix (10) millions de dollars canadiens. Les débentures ont une échéance de 3 ans et portent intérêt au taux annuel de 10 % payable à la date anniversaire. Elles sont remboursables à la date d'échéance. Les débentures sont convertibles à leur date d'échéance par leurs porteurs moyennant l'accord de la société. Cette dernière pourra par ailleurs forcer la conversion des débentures à la date d'échéance si le cours de bourse des actions ordinaires de la société est égal ou supérieur à 0,25\$ pendant les 21 jours de bourse consécutifs précédant la date d'échéance des débentures. La conversion, s'il y a lieu, se fera en actions ordinaires de la société au prix de conversion de 0,10 \$ par action ordinaire, soit 10 000 actions ordinaires par tranche de 1 000 \$ de capital de débentures. À la même date, Robex confirme la négociation d'un prêt temporaire de 2 M\$ auprès de M. Georges Cohen, président et chef de la direction de la société.

Le 13 mai 2015, la société annonçait le redémarrage anticipé de la mine de Nampala pour le mois de juin 2015, à raison de 600 tonnes par jour. Cette phase de préproduction à raison de 600 t/j permettra de faire le pont avec le démarrage du broyeur définitif de sorte qu'il n'y aura pas d'arrêt de l'usine avant de passer à 4000 tonnes par jour au troisième trimestre de 2015.

Le 5 mars 2015, la société a fait une mise à jour de l'avancement du redémarrage de la mine de Nampala en indiquant le 3^{ème} trimestre de 2015 comme date de redémarrage avec une capacité de 4 000 tonnes par jour. La société travaille aussi à un plan de relance anticipé avec un tonnage inférieur.

Au même moment, Robex annonce que les travaux pour la relance de la mine de Nampala pourront débuter, sous la supervision d'une firme d'ingénierie indépendante. Le système d'élution qui posait des difficultés sera remplacé par un système performant approuvé par une firme d'ingénierie indépendante en vue du redémarrage à 4 000 tonnes par jour.

Le 21 janvier 2015, Robex a annoncé que les conditions relatives au financement de 10 000 000 \$ étaient réalisées. La société a émis, suite à ce financement, 142 857 142 actions de son capital-actions à un prix de 0,07\$. De plus, la société a émis, en même temps, 126 486 885 actions de son capital-actions en paiement du prêt qui avait été consenti à Robex par M. Georges Cohen, à un prix de 0,07\$ pour une contrepartie de 8 854 082 \$.

Des renseignements supplémentaires concernant Robex peuvent être obtenus sur le site web de Sedar (www.sedar.com) dans la section des documents déposés par la Société ainsi que sur le site web de Robex (www.robexgold.com).

PERSPECTIVES

EXPLOITATION

- L'objectif premier est la mise en opération du broyeur de 4 000 t/j au cours du deuxième trimestre de 2016 ainsi que les équipements complémentaires incluant le système d'élution de type ZADRA.
- Mettre en place parallèlement les contrôles et indicateurs de performance et compléter la formation du personnel afin d'optimiser les opérations minières et métallurgiques.

EXPLORATION

- Augmenter la quantité et la qualité de la ressource dans l'oxyde au sud de Mininko (Nampala) afin de hausser de façon importante la capacité future de l'usine. La fosse n'est pas fermée ni au sud ni à l'est. D'ailleurs, les forages à l'est et les indications qui ont été transmises (communiqués du 12 mars et du 17 mars 2014) indiquent qu'il y a une forte probabilité d'une deuxième fosse à exploiter. De plus, la zone au sud de la fosse est d'ores et déjà considérée comme minéralisée et est en attente de tests métallurgiques.
- Dès cette année, effectuer une campagne de forage carotté dans la zone sulfurée qui se situe sous les 90 m de la fosse actuellement travaillée à la mine de Nampala. La présence de minerai est certaine, mais il est nécessaire de qualifier avec plus de précision l'étendue des zones, leurs concentrations ainsi que la métallurgie d'extraction. Ces évaluations permettront d'estimer économiquement la rentabilité de l'exploitation de ces zones sulfurées. La confirmation de cette rentabilité et d'un potentiel de réserve prouvée entraînera un ajustement du plan minier afin d'adapter la fosse pour une extraction future de ce minerai.
- Continuer nos échanges avec le gouvernement du Mali afin de récupérer certains permis d'exploration et renouveler d'autres permis actuellement en notre possession présentant un potentiel favorable à l'exploitation. L'objectif à long terme de la société est de mettre en exploitation une 2ème mine au Mali.

SITUATION AU MALI

Le 25 avril 2013, le Conseil de sécurité des Nations Unies a adapté la résolution 2100 visant l'autorisation et le déploiement de la Mission Multidimensionnelle Intégrée des Nations Unies pour la stabilisation du Mali (« MINUSMA ») dont l'objectif est d'appuyer les autorités de transition dans la stabilisation de la situation dans le Nord du pays. Depuis le déploiement de la MINUSMA, on dénote une nette amélioration de situation au Nord du Mali et un retour graduel au calme dans tout le pays. De plus, des élections présidentielles se sont tenues le 11 août 2013 et permettront au Mali d'assurer son développement socioéconomique.

Afin d'être en mesure de prendre les meilleures décisions possibles affectant nos investissements, la société fait partie de l'association minière et maintient des contacts étroits avec le Ministère des Mines du Mali. Ces relations sont très importantes pour la société.

De plus, le 22 avril 2014, Robex a adhéré au Pacte Mondial des Nations Unies. Par cette adhésion, la Société s'engage à aligner ses opérations et sa stratégie sur dix principes universellement acceptés touchant les droits de l'homme, le droit du travail, l'environnement et la lutte contre la corruption.



MINE DE NAMPALA

Usine

L'usine de Nampala a redémarré sa préproduction le 20 juillet 2015, avec une capacité cible de 600 tonnes par jour. La préproduction a été augmentée à 1 500 t/j en janvier 2016. Des photos ainsi que des vidéos sont disponibles sur le site web de Robex au www.robexgold.com.

Phase à 4 000 tonnes par jour

Des équipes de travail permanentes s'affairent actuellement à achever la construction de la phase qui permettra d'augmenter la capacité de la mine à 4 000 tonnes par jour. Cette augmentation du tonnage sera appuyée par l'ajout de 2 cuves CIL supplémentaires (pour porter le total à six), d'un broyeur et d'un système d'élution performant de type ZADRA. La société a été en mesure d'acquérir un broyeur qui n'avait jamais été utilisé. Ce broyeur est actuellement en cours d'installation à la mine. Des photos de ce broyeur, de ses fondations en cours de fabrication ainsi que de l'avancement de la construction générale de la mine sont disponibles sur le site web de la société au www.robexgold.com. Notez que de nouvelles photos sont ajoutées régulièrement dans la section « Nouvelles photos Nampala ».

La construction de la mine est actuellement dans sa phase ultime ayant pour objectif d'atteindre une capacité de traitement de 4 000 tonnes par jour. La centrale à gasoil, la centrale électrique et les deux (2) cuves CIL supplémentaires (pour porter le total à six) rentrent en phase de commissioning (démarrage) dans les jours qui viennent. Le système d'élution de type Zadra est en fin de montage et va permettre la récupération de l'or qui a été stocké dans le charbon pendant la période. Le montage du broyeur, de la tour à cyclones et du circuit supplémentaire d'alimentation en eau sont aussi en phase d'installation définitive, pour un démarrage prévu en mai 2016. Enfin, les travaux de génie civil sont terminés.

Rappelons aussi que la société envisage l'ajout dans le design actuel d'une deuxième trémie d'alimentation. Cette deuxième trémie permettrait d'augmenter la production de l'usine par rapport aux objectifs initiaux et de sécuriser la disponibilité de l'alimentation en minerai.

Cette année, Robex entreprendra une campagne de forage afin d'augmenter les ressources sur le site de Nampala.

Coûts de construction

Les coûts complets de construction, incluant l'ingénierie, la construction de l'usine, le parc à rejets, la centrale, le système d'alimentation en eau, la base de vie, le laboratoire, les véhicules, la machinerie ainsi que les systèmes informatiques, ont été évalués actuellement à un montant de 70 M\$, y compris les investissements requis pour atteindre la capacité de 4 000 tonnes par jour.

Données de la fosse

66 000 tonnes de minerai ont été ajoutées sur le "rompad" au cours de l'exercice 2015 et 48 000 tonnes ont été traitées à l'usine en décembre 2015, lors du démarrage de la préproduction. Au 31 décembre 2015, il y avait des stocks accumulés de 73 000 tonnes de minerai sur le "rompad" en plus d'une quantité de 64 000 tonnes de minerai grossier prêtes à être traitées. D'intenses travaux de fosse ont eu lieu au 1er trimestre de 2016 et les données seront disponibles dans le rapport de gestion du 1er trimestre 2016 qui sera publié en mai prochain.

Données de préproduction de la mine

La préproduction de l'exercice qui s'est terminé le 31 décembre 2015, toujours considérée comme du test, l'a été à une capacité cible de 600 t/j jusqu'au 4 décembre 2015, puis à une capacité cible de 1 500 t/j du 5 décembre 2015 au 31 décembre 2015. Voici les données de préproduction de l'exercice 2015.

		Trimestre terminé le 31 décembre 2015 (3 mois)	Total Exercice 2015 (12 mois)
Débouillage *			
Tonnage total sec	t	65 546	65 546
Teneur	g/t	1,06	1,06
Tonnage de grossier (+850 µm)	t	18 733	18 733
Teneur	g/t	1,12	1,12
Proportion de grossier		28,58%	28,58%
CIL			
Alimentation	t	48 216	58 689
Teneur	g/t	0,84	0,89
Récupération	%	86,55%	85,38%
Salle d'or			
Doré produit *	kg	12,039	16,631

* le débouillage a débuté au quatrième trimestre de 2015.

RESSOURCE DU GISEMENT DE NAMPALA

1. Fosse principale *

	OXYDE			SULFURE		
	Tonnes (Mt)	g/T	Onces	Tonnes (Mt)	g/T	Onces
Réserve P+P	17,4	0,70	394 000	-	-	-
Ressource M+Ind	5,6	0,97	175 000	7,3	0,81	190 000
Ressource Présumée	1,7	0,68	37 000	24,8	0,96	766 000

*source: 43-101 Technical report 2012/09/04 Jacques Marchand Ing. Géologue.

La réserve oxyde P+P fait partie de l'étude de faisabilité complétée en 2012. Le plan minier pour le démarrage du projet est basé sur une réserve de 8,8Mt à une teneur moyenne de 0,88 gr/t.

2. Zone Sud (extension de la fosse principale par le Sud) **

	OXYDE			
	Coupure (g/T Au)	Tonnes (Mt)	g/T	Onces
Ressource M+Ind	0,4	4,8	0,70	108 400
Ressource Présumée	0,4	2,97	0,62	59 500

3. Zone Est (à 300m à l'Est de la fosse principale) **

	OXYDE			
	Coupure (g/T Au)	Tonnes (Mt)	g/T	Onces
Ressource Présumée	0,5	9,7	0,72	251 000

** Les informations géologiques ci-dessus ont été vérifiées par Jacques Marchand, ing. géol. et personne qualifiée indépendante.

ACTIONNARIAT DE LA SOCIÉTÉ

Le 21 janvier 2015, la société a procédé à un placement privé de 10 M\$ à un prix de 0,07 \$ l'action et a émis 142 857 142 actions ordinaires en faveur de Georges Cohen. La société a également réglé sa dette envers Georges Cohen à cette même date et a émis 126 486 885 actions ordinaires à un prix de 0,07 \$ l'action en sa faveur. Suite à ces transactions, le nombre total d'actions en circulation est passé à 579 509 566 et le groupe Cohen détient maintenant 382 793 027 actions ordinaires de la société pour un pourcentage de participation de 66,05 %.

TABLEAU SOMMAIRE DE L'ACTIONNARIAT DE ROBEX

	Situation actuelle		Débentures convertibles (1)			Débentures convertibles (2)			Bons de souscription (3)		
	Actions en circulation	%	Effets de la conversion			Effets de la conversion			Effets de l'exercice		
			Actions émises	Total actions en circulation	% après conversion	Actions émises	Total actions en circulation	% après conversion	Actions émises	Total actions en circulation	% après exercice
Groupe Cohen *	382 793 027	66,05%	65 000 000	447 793 027	68,83%	66 666 667	514 459 694	70,46%	80 000 000	594 459 694	73,38%
Autres actionnaires	196 716 539	33,95%	6 050 000	202 766 539	31,17%	12 933 333	215 699 872	29,54%	0	215 699 872	26,62%
Total	579 509 566	100%	71 050 000	650 559 566	100%	79 600 000	730 159 566	100%	80 000 000	810 159 566	100%

* Le groupe Cohen est composé de : Georges Cohen, Julien Cohen, Benjamin Cohen, Johan Contat Cohen, Émilie Cohen et Laetitia Cohen.

(1) Débentures convertibles, émises le 2 juillet 2015, convertibles au gré de la société, en 71 050 000 actions ordinaires de la société, à un prix de 0,10 \$ par action. Ces débentures viendront à échéance le 1er juillet 2018. Si les débentures sont converties, la dette de la société liée à ces débentures de 7 105 000 \$ s'éteindra.

(2) Débentures convertibles, émises le 21 novembre 2013, convertibles au gré des détenteurs, en 79 600 000 actions ordinaires de la société, à un prix de 0,15 \$ par action. 1 000 000 de droits de conversion viendront à échéance le 20 novembre 2016 et 78 600 000 droits de conversion viendront à échéance le 20 novembre 2018. Si les débentures sont converties, la dette de la société liée à ces débentures de 11 940 000 \$ s'éteindra.

(3) Bons de souscription détenus exclusivement par le groupe Cohen au prix d'exercice de 0,25 \$. Ces bons de souscription viendront à échéance le 29 octobre 2017. Si les bons de souscription sont exercés, il y aura une entrée de fonds de 20 M\$ pour la société.

LA MAISON DE COMMERCE

Stratégie de mise en marché de vente d'or

Le 5 juin 2014, la Société a annoncé l'organisation et la mise en place de African Peak Trading House Limited (la « **Maison de commerce** »), une nouvelle société, incorporée et domiciliée à l'île de Man, dont l'objet principal est de procéder à l'achat et la vente de l'or physique produit à la mine de Nampala au Mali (la « **Mine** ») et, de façon accessoire, de développer des filières spécialisées de commercialisation des métaux précieux affinés. La Société a effectué cette opération dans le but de gérer, contrôler et intégrer la mise en marché de l'or physique produit à la Mine, fabriquer et commercialiser des produits différenciés dont des métaux précieux réputés équitables et écoresponsables tout en réduisant les intermédiaires de marché. En plus des objets précités, la Maison de commerce permettra de réorganiser la dette à court terme de la Société et d'optimiser sa situation fiscale. La mise en place de la Maison de Commerce constitue une assise de la stratégie de la Société en matière de commercialisation de l'or produit à la Mine, dont un des objectifs est d'approvisionner directement en or certains segments de marché à valeur ajoutée, dont le marché de la haute joaillerie et des hôtels de monnaie, et ce, avec un produit et une marque de commerce unique et différenciée à valeur ajoutée.

Ainsi, tel qu'annoncé dans la déclaration de changements importants du 8 mai 2014, le 27 mars 2014, la Société a incorporé la Maison de commerce comme une nouvelle société membre de son groupe et souscrit à son capital action. Cette opération a fait l'objet d'une demande d'approbation auprès de la Bourse de croissance TSX-V et est soumise aux règles visant la protection des porteurs de parts minoritaires.

Afin de capitaliser la Maison de Commerce, la Société a souscrit aux actions ordinaires et aux actions privilégiées de catégorie B de la Maison de commerce en échange d'une contrepartie de 15 000 000 \$CAN. En vertu d'une convention de souscription, la Société, sous réserve de l'accomplissement de certaines conditions, a souscrit à 1 000 actions ordinaires à un prix de 1 \$ par action de la Maison de commerce (l'« **Action Ordinaire** ») et à 15 000 000 actions privilégiées de catégorie B de la Maison de commerce (l'« **Action Catégorie B** ») pour un prix de 1 \$ par action de catégorie B. Les Actions Catégorie B sont non votantes et permettront à la Société de recevoir un dividende préférentiel sur les Actions Ordinaires. Le contrôle légal de la Maison de commerce est détenu par une fiducie constituée en vertu des lois de Gibraltar, nommé Golden International Income Trust (la « **Fiducie** »), dont le seul bénéficiaire est la Société. La Fiducie est également supervisée par un protecteur, lequel est assujéti à une politique de surveillance et de reddition de compte annuelle (la « **Politique de surveillance et de contrôle** ») et est redevable devant l'assemblée des actionnaires de la Société. La Politique de surveillance et de contrôle a été mise en place par le conseil d'administration de la Société.

La Maison de commerce a utilisé les produits de la souscription reçue de la Société afin de mettre en place en faveur de Nampala S.A., la filiale de la Société située au Mali et exploitant la Mine, une facilité de crédit permanente intitulée « Gold Stream Credit Agreement » (le « **Prêt** ») et un contrat d'approvisionnement de dorés dans le cours normal des affaires pour une durée de trois ans au même prix que celui indiqué au contrat de Prêt.

Le produit du Prêt sera utilisé par Nampala S.A. dans le cours normal de ses affaires et afin de rembourser certaines avances préalablement octroyées par la Société d'un montant de 15 000 000 \$. En pratique, la Société substituera des avances de 15 000 000 \$ par un placement dans la Maison de commerce du même montant.

LA MAISON DE COMMERCE - (SUITE)

Stratégie de mise en marché de vente d'or

En vertu du Prêt, Nampala S.A. doit livrer la possession d'or physique à la Maison de commerce au fur à mesure qu'ils sont produits à la Mine, et ce, sur une période de cinq ans, à titre de remboursement du capital et des intérêts dus par Nampala S.A. à la Maison de commerce en vertu du Prêt. La Maison de commerce assumera alors la responsabilité de faire affiner les dorés en lingot d'or auprès d'affineurs situés en Europe afin de pouvoir ensuite les revendre sur le marché international, et ce, à l'instar des grandes sociétés minières, maximisant de ce fait la marge bénéficiaire réalisée sur les activités de vente et d'achat d'or physique. La Maison de commerce distribuera les profits de revente à la Société au moyen de dividendes intersociétés. À la suite du remboursement total du Prêt, la Maison de commerce bénéficiera d'une entente d'approvisionnement en dorés aux mêmes termes et conditions que le Prêt. Ainsi, Nampala S.A. distribuera également les profits de la revente des dorés à la Société au moyen de remboursement d'avances et de dividendes intersociétés, soit la différence entre le prix indiqué au Prêt et le coût de production.

En somme, la Maison de commerce est une société spécialisée qui va commercialiser l'or reçu de Nampala S.A., à l'extérieur du Mali en recherchant les meilleurs marchés, voire en développant de nouveaux marchés de niche. La Maison de commerce vendra l'or physique sur le marché international et distribuera tous les profits de revente à la Société au moyen de dividendes intersociétés. Ce faisant, la Société prévoit que les profits additionnels générés par la mise en marché de l'or, selon le modèle d'affaires de la Maison de Commerce qui visent des segments de marché à valeur ajoutée, seront importants et que cette opération sera bénéfique pour la Société.



BIENS MINIERS

Robex est actuellement titulaire de cinq permis d'exploration, tous localisés au Mali, en Afrique de l'Ouest. Le Mali est présentement le 3e plus important pays producteur d'or en Afrique. Deux des permis de Robex sont situés au sud du pays (Mininko et N'Golopène) tandis que les trois autres se situent à l'ouest du pays (Diangounté, Sanoula et Kolomba). Robex travaille et s'active présentement au développement de ces permis qui démontrent tous une géologie favorable avec un potentiel pour la découverte de gisements aurifères.



PERMIS DE DIANGOUNTÉ

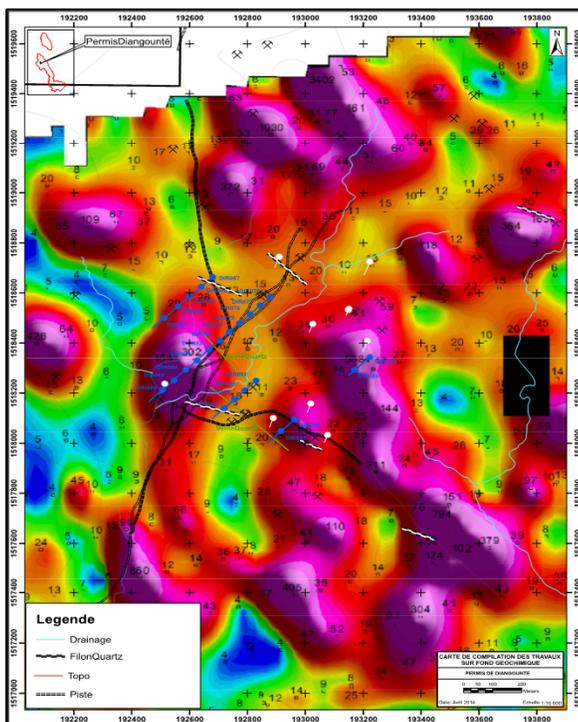
Le projet comprend le permis Diangounté qui couvre 52,14km². Robex détient 85% du permis. Il est localisé à environs 90km au SSO de la ville de Kaye et à 28km au SSO du village de Sadiola duquel il est accessible par pistes.

Géologiquement, il se situe dans le secteur nord de la fenêtre de Kédougou-Kéniéba appartenant au socle Birrimien d'âge Protérozoïque inférieur où l'on retrouve dans la partie centre et nord les gisements aurifères de Sadiola, Loulo et Tabakoto. Le projet se localise à 28km SSO du gîte aurifère de Sadiola.

La région du permis est explorée en détail depuis les années 90, les travaux de géochimie de sol, géophysique, puits et sondages ont révélé plusieurs cibles aurifères.

Ce projet englobe l'anomalie géochimique aurifère régionale de La Corne (Klöckner-1989). Cette anomalie régionale est semblable à celles ayant mené, entre autres, à la découverte du gisement Sadiola. Subséquemment, les travaux détaillés de géochimie ont permis d'y définir une anomalie circulaire couvrant 8 km².

Le secteur de La Corne est un secteur d'orpaillage intensif ciblant le gîte d'or alluvionnaire du Placer La Corne. En mai 2006, une série de 24 forages en circulation inversée totalisant 2 079 mètres, distribués sur quatre sections espacées de 200 mètres, y est réalisée. Quelques intersections de plus d'un gramme par tonne sont recoupées culminant à 76,3 g/t sur 4m dans le sondage DG2007rc097. Toujours dans ce secteur, une reconnaissance géologique en 2011 relève six filons de quartz minéralisés non répertoriés et exploités par les orpailleurs. En 2012, une campagne de 9 forages est effectuée cependant, à la suite de difficultés techniques, les cibles ne furent pas atteintes. La minéralisation aurifère est apparemment associée à des filons de quartz subverticaux encaissés dans des roches métamorphiques siliceuses près d'intrusifs granitiques.



Carte de localisation des sondages sur fond géochimique

Table des meilleures intersections

Sondage	De (m)	A (m)	Intervalle	Au g/t
Dg2006rc081	51	53	2	3,8
Dg2006rc092	52	54	2	1,83
Dg2006rc092	76	78	2	5,19
Dg2006rc093	79	80	1	3,79
Dg2006rc094	75	76	2	1,18
Dg2006rc094	86	87	1	12,04
Dg2006rc095	42	43	2	1,79
Dg2006rc097	32	33	1	76,29
Dg2006rc097	84	87	3	1,12
Dg2006rc098	37	38	1	1,92

Robex compte réaliser des travaux de sondages carottés sur le secteur de La Corne au cours de la prochaine campagne d'exploration.

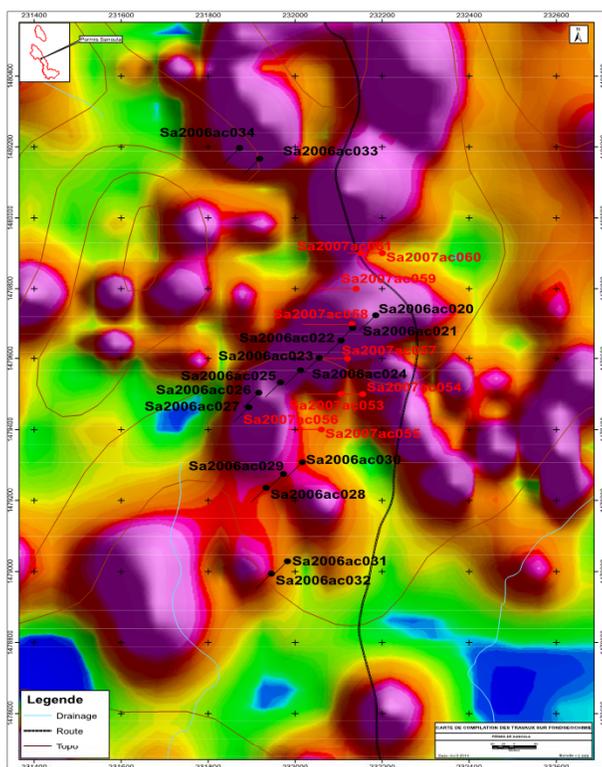
PERMIS DE SANOULA

Le projet comprend le permis d'exploration Sanoula couvrant 31,5 km². Robex détient 100% des permis et un NSR de 1% est redevable. Il est localisé à environ 58km au NNO du village de Kenieba et à 120km au Sud de la ville de Kaye, desquels il est accessible par pistes.

Géologiquement, il se situe dans le secteur centre de la fenêtre de Kédougou-Kéniéba appartenant au socle Birrimien d'âge Protérozoïque inférieur où l'on retrouve dans la partie centre et nord, les gisements aurifères de Sadiola, Loulo, et Tabakoto. Le projet se localise sur l'Accident Sénégal-Malien (ASM), qui marque la limite entre la formation de Kofi à l'Est et la Formation de Kéniébandi à l'Ouest et est situé entre les gîtes de Sadiola, à 56km au NNO et Loulo à 26km au SSE.

La région du permis est explorée en détail depuis 2000, les travaux de géochimie de sol, de géophysique, de géologie et de sondage ont révélé une zone linéaire minéralisée en or.

La zone est forée en 2006 et 2007 à la suite de la découverte d'une anomalie géochimique liée à une anomalie de résistivité. Un total de 966 mètres est foré, la minéralisation recoupée est contenue dans une formation sédimentaire à tourmaline très déformée. L'or se retrouve essentiellement dans des filons de quartz pyritisés fortement inclinés et dans un encaissant à tourmaline modérément silicifié. Ce type de minéralisation caractérise le gîte aurifère de Loulo.



Plan de localisation des sondages de Sanoula sur fond géochimique

Table des meilleures intersections

Sondage	De (m)	A (m)	Intervalle	Au g/t
Sa2006rc21	75	79	4	2,08
Sa2006rc22	27	31	4	1,13
Sa2006rc29	21	36	15	2,31
Sa2006rc30	72	75	3	1,76
Sa2007rc59	15	18	3	5,97
Sa2007rc60	82	84	2	1,48
Sa2007rc61	42	51	9	2,80

Des sondages carottés sont prévus au cours de la prochaine campagne d'exploration.

PERMIS DE KOLOMBA

Le projet comprend le permis Kolomba couvrant 64 km². Robex détient 100% du permis. Il est localisé à environ 12km au sud du village de Kenieba et 1km au NO du village de Dabia. La route reliant Bamako a Kenieba passe au centre est du permis.

Géologiquement, il se situe dans le secteur sud-est de la fenêtre de Kédougou-Kéniéba appartenant au socle Birrimien d'âge Protérozoïque inférieur où l'on retrouve dans la partie centre et nord, les gisements aurifères de Sadiola, Loulo, et Tabakoto. Le projet se localise respectivement à 21km au nord-est et à 25km au sud des gites aurifères de Fekola et de Tabakoto.

La région du permis est explorée en détail depuis les années 1990, des travaux de géochimie de sol, géophysique, puits, tranchée et sondages ont révélé plusieurs secteurs cibles pour l'exploration aurifère.

Ces travaux ont donné des résultats faibles en général. Ils sont consistants avec un paysage géologique où domine la saprolite parsemée de petits stockwerks de quartz dispersés et porteurs de minéralisations aurifères parfois élevés, mais sporadiques et sans réelle continuité.

Les résultats obtenus sur la cible MM-5A montrent que la zone centrale de cette cible pourrait être prospective. Les forages effectués sur les anomalies MM-2, MM-3 et Bilali Santos ont fait ressortir des intersections valables méritant un suivi pour en établir la continuité. Des valeurs aurifères consistantes ont aussi été révélées dans des tranchées creusées dans un secteur ciblé de 40m x 50m.

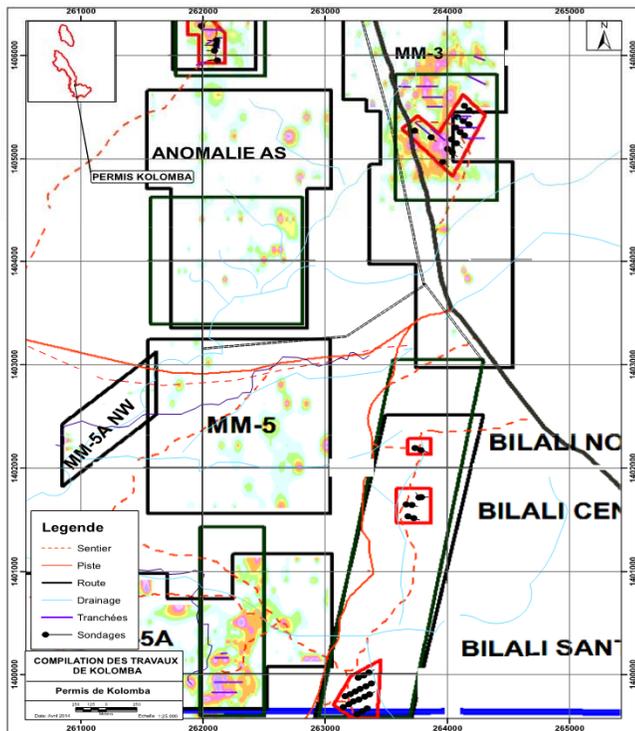


Table des meilleures intersections

Sondage	Intervalle (m)	Au g/t
Tr5	34m	1,03
Tr6	34m	1,26
Tr7	16m	1,92

Quelques travaux d'orientation comprenant de la géologie, de la géophysique et des sondages RC sont prévus au cours de la prochaine campagne d'exploration.

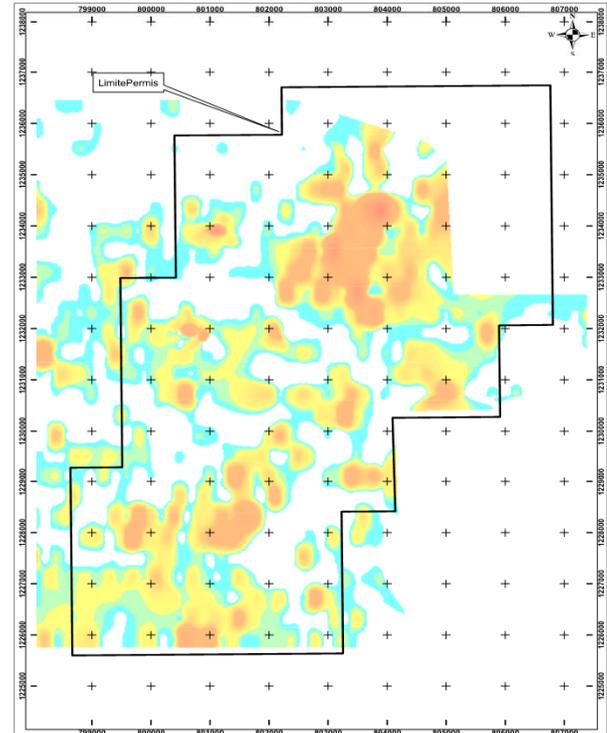
Plan de localisation des sondages de Kolomba sur fond géochimique

PERMIS DE MININKO

Le projet comprend le permis d'exploration Mininko couvrant 62km². Robex détient 100% du permis et un NSR de 1% est redevable. C'est sur cette propriété que se trouve la mine de Nampala qui est présentement en exploitation. Il est localisé à environ 57km à l'OSO de la ville de Sikasso et à 21km au Sud du village de Niéna, duquel il est accessible via la piste de la mine Nampala.

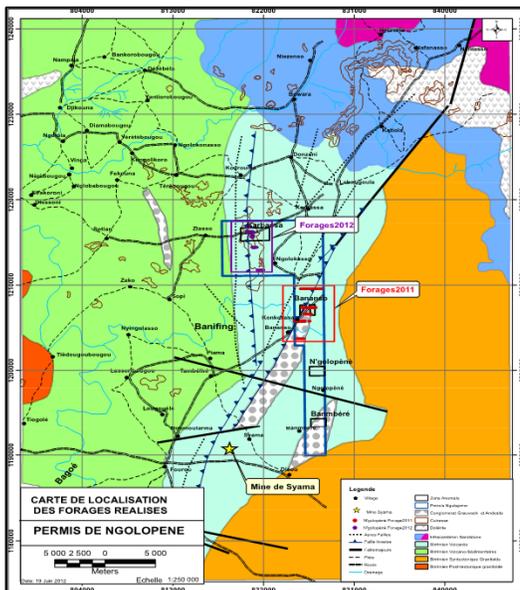
Géologiquement, il se situe dans la fenêtre Mali Sud appartenant au socle Birrimien d'âge Protérozoïque inférieur où l'on retrouve les gisements aurifères de Syama, de Morilla et de Nampala. Le projet englobe le permis d'exploitation du gîte Nampala, il se localise à 35km au NNE du gîte Syama et à 92km au sud-ouest du gîte Morilla.

La région du permis est explorée en détail depuis 1980 et des travaux de géochimie de sol, de géologie, de géophysique et de sondage ont révélé des secteurs potentiels pour l'exploration. Les travaux ont délimité plusieurs cibles aurifères dont une est devenue le gîte Nampala. Les autres cibles sont présentement sous évaluation. Robex entreprendra des levées géologiques, de géophysiques et de sondage RC au cours de sa prochaine campagne d'exploration.



Plan des anomalies géochimiques sur Mininko

PERMIS DE N'GOLOPÈNÉ



Carte de localisation des sondages sur N'golopene

Le projet comprend le permis d'exploration N'Golopene couvrant 114km². Robex détient 100% du permis. Il est localisé à environ 64km au sud-ouest de la ville de Sikasso.

Géologiquement, il se situe dans la fenêtre Mali Sud appartenant au socle Birrimien d'âge Protérozoïque inférieur où l'on retrouve les gisements aurifères de Syama, de Morilla et de Nampala. Le projet se situe à 6km à l'est du gîte Syama.

La région du permis est explorée en détail depuis la fin des années 1980, les travaux de géochimie de sol, de géophysique et de sondage RC ont relevé des cibles aurifères sur les mêmes unités géologiques que celles reconnues au Sud de Syama.

PERMIS SUJETS À RENOUVELLEMENT

PERMIS DE KAMASSO

Le permis d'exploration de Kamasso est arrivé à échéance à la fin 2013. Robex travaille activement sur place afin d'obtenir le renouvellement du permis.

Le projet comprend le permis d'exploration Kamasso couvrant 125 km². Robex détient 100% du permis et un NSR de 1% est redevable. Il est localisé à environ 74km au sud-ouest de la ville de Sikasso et à 35km au Sud du village de Niéna duquel il est accessible via la piste de la mine Nampala.

Géologiquement, il se situe dans la fenêtre Mali Sud appartenant au socle Birrimien d'âge Protérozoïque inférieur où l'on retrouve les gisements aurifères de Syama, de Morilla et de Nampala. Le projet se situe à 11km au sud-est du gîte Nampala, à 26km au nord-est du gîte Syama et à 92km au sud-ouest du gîte Morilla.

PERMIS DE MOUSSALA

Le permis d'exploration de Moussala est arrivé à échéance en octobre 2014. Robex travaille activement sur place afin d'obtenir le renouvellement du permis.

Le projet comprend un permis couvrant 33,9 km². Robex détient 100% du permis. Il est localisé à environ 10km au sud du village de Dabia duquel il est accessible par piste. Géologiquement, il se situe dans le secteur sud-est de la fenêtre de Kédougou-Kéniéba appartenant au socle Birrimien d'âge Protérozoïque inférieur où l'on retrouve dans la partie centre et nord, les gisements aurifères de Sadiola, Loulo, et Tabakoto. Le projet se localise respectivement à 18km au nord et à 23km à l'est des gîtes aurifères de Siribaya et de Fekola.

La région du permis est explorée en détail depuis les années 90, des travaux de géochimie de sol ont révélé plusieurs secteurs cibles pour l'exploration aurifère.

RÉSULTATS

Le présent rapport, préparé en date du 15 avril 2016, présente les états financiers consolidés de Ressources Robex Inc. (« Robex » ou « la société »), pour les exercices terminés les 31 décembre 2015 et 31 décembre 2014.

Monnaie fonctionnelle

La monnaie fonctionnelle de la société est le franc CFA. La monnaie de présentation des états financiers consolidés est le dollar canadien, sauf indication contraire.

INFORMATIONS FINANCIÈRES CHOISIES

Description	Trimestres terminés les 31 décembre		Exercices terminés les 31 décembre	
	2015 \$	2014 \$	2015 \$	2014 \$
Revenus	---	(52 783)	167	3 630
Charges	(110 239)	2 831 883	(1 039 093)	10 933 094
Bénéfice net (perte nette)	93 546	(2 884 666)	1 006 553	(10 929 464)
Bénéfice net (perte nette) par action de base et dilué(e)	0,000	(0,009)	0,002	(0,037)
Écart de change	516 312	607 270	3 708 448	(1 708 369)
Résultat global	609 858	(2 277 396)	4 715 001	(12 637 833)

FAITS SAILLANTS

Quatrièmes trimestres terminés les 31 décembre 2015 et 2014

La société présente, pour la période de trois mois terminée le 31 décembre 2015, un bénéfice net de 93 546 \$ (comparativement à une perte nette de 2 884 666 \$ pour la même période de 2014). Les charges incluent des gains sans impact monétaire de 1 469 287 \$ à la suite de l'application des IFRS dans le traitement comptable des bons de souscription et des droits de conversion (comparativement à une perte de 419 625 \$ pour la même période de 2014). Selon ce référentiel comptable, la variation de la juste valeur de ces instruments financiers et le gain ou la perte de change résultant de cette évaluation doivent être présentés à l'état des résultats, et ce, à chacune des dates d'évaluation (fins de trimestres). La variation de la juste valeur de ces instruments financiers aura donc un impact futur sur les prochains états financiers de la société, et ce, en fonction de certaines variables telles la durée de vie restante des instruments, le taux d'intérêt sans risque à la date d'évaluation, le rendement passé et le prix de marché du titre de la société.

Exercices terminés les 31 décembre 2015 et 31 décembre 2014

La société présente cette année un bénéfice net comptable de 1 006 553 \$ (comparativement à une perte de 10 929 464 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014). Les charges incluent un gain sans impact monétaire de 5 308 569 \$ suite à l'application des IFRS dans le traitement comptable des bons de souscription et des droits de conversion (comparativement à un gain de 1 319 448 \$ pour l'exercice 2014).

ANALYSE DES CHARGES

Description	Trimestres terminés les 31 décembre		Exercices terminés les 31 décembre	
	2015 \$	2014 \$	2015 \$	2014 \$
Frais d'administration	250 568	2 268 540	951 332	4 243 067
Charges opérationnelles	21 167	166 317	(25 012)	166 317
Coût de la rémunération en options d'achat d'actions	---	---	19 536	31 665
Honoraires professionnels	800 988	877 811	1 790 366	1 671 964
Frais financiers	291 394	(1 536 671)	988 984	1 000 937
Pertes (gains) de change	(193 724)	565 228	(178 338)	127 156
Variation de la juste valeur des passifs financiers	(183 822)	419 625	(4 023 104)	(1 319 448)
Gain sur règlement de passif	(1 285 465)	---	(1 285 465)	---
Amortissements	188 655	60 850	722 608	792 289
Provision pour dépréciation des biens miniers	---	10 183	---	4 219 147
Totaux	(110 239)	2 831 883	(1 039 093)	10 933 094

Quatrièmes trimestres terminés les 31 décembre 2015 et 2014

Frais d'administration

Pour le trimestre terminé le 31 décembre 2015, les frais d'administration se sont élevés à 250 568 \$ comparativement à 2 268 540 \$ pour la même période de 2014.

Cet écart de 2M \$ s'explique par le fait qu'en 2014, la majorité des salaires, charges sociales, assurances et frais de déplacement ont été considérés comme étant des charges parce que l'usine de Nampala avait cessé ses activités. En 2015, la majorité des frais d'administration ont été capitalisés et ajoutés aux frais de développement immobilisés (actifs) de la société.

Charges opérationnelles

Pour le trimestre terminé le 31 décembre 2015, un passif environnemental a été comptabilisé pour un montant de 9 525 \$ comparativement à un passif environnemental de 166 317 \$ pour la même période de 2014. Cette charge est liée à l'actualisation de la provision pour remise en état du site de Nampala. De plus, en 2015, un montant de 11 642 \$ a été constaté à titre de redevances minières comparativement à aucun montant pour le trimestre terminé le 31 décembre 2014.

Coût de la rémunération en options d'achat d'actions

Il n'y a eu aucune charge associée à la rémunération en options d'achat d'actions ni au quatrième trimestre de 2015 ni au quatrième trimestre de 2014.

Honoraires

Pour le trimestre terminé le 31 décembre 2015, les honoraires se sont élevés à 800 988 \$ comparativement à 877 811 \$ pour la même période de 2014. Cette légère diminution s'explique principalement par la diminution des honoraires liés à la mise en place de la Maison de commerce.

Frais financiers

Pour le trimestre terminé le 31 décembre 2015, les frais financiers se sont élevés à 291 394 \$ comparativement à (1 536 671 \$) pour le trimestre terminé le 31 décembre 2014. Les frais financiers sont principalement composés des intérêts sur les dettes et les marges de crédit de la société.

Pertes (gains) de change

Pour le trimestre terminé le 31 décembre 2015, la société a enregistré un gain de change de 193 724 \$ comparativement à une perte de change de 565 228 \$ pour la même période de 2014. Cet écart est expliqué par l'impact du taux de change sur la variation de la juste valeur des bons de souscription et des débetures convertibles et l'impact des fluctuations du taux de change entre le franc CFA, qui est la monnaie fonctionnelle, et le dollar canadien et américain.

Amortissement

La charge d'amortissement pour la période de trois mois terminée le 31 décembre 2015 a été de 188 655 \$ comparativement à 60 850 \$ pour la même période de 2014. L'acquisition de biens pendant l'exercice 2015 explique la hausse de l'amortissement.

Exercices terminés les 31 décembre 2015 et 31 décembre 2014

Frais d'administration

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015, les frais d'administration se sont élevés à 951 332 \$ comparativement à 4 243 067 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014.

Cet écart de 3,3M \$ s'explique par le fait qu'en 2014, la majorité des salaires, charges sociales, assurances et frais de déplacement ont été considérés comme étant des charges parce que l'usine de Nampala avait cessé ses activités. En 2015, la majorité des frais d'administration ont été capitalisés et ajoutés aux frais de développement immobilisés (actifs) de la société.

Charges opérationnelles

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015, une réduction du passif environnemental a été comptabilisée pour un montant de 36 654 \$ comparativement à une augmentation du passif environnemental de 166 317 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014. L'ajustement de 2015 est lié à la modification de la période d'actualisation de la provision pour remise en état du site de Nampala, qui est passée de 6 ans à 7 ans suite à l'interruption des activités sur la mine de Nampala. De plus, en 2015, un montant de 11 642 \$ a été constaté à titre de redevances minières comparativement à aucun montant pour le trimestre terminé le 31 décembre 2014.

Coût de la rémunération en options d'achat d'actions

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015, le coût de la rémunération en options d'achat d'actions s'est élevé à 19 536 \$ comparativement à 31 665 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014. Cette diminution s'explique par l'échéance des options de dirigeants ayant quitté leurs fonctions au premier trimestre de 2015.

Honoraires

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015, les honoraires se sont élevés à 1 790 366 \$ comparativement à 1 671 964 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014. Cette augmentation s'explique par les frais liés à l'émission des débentures de juillet 2015 ainsi que des honoraires versés à des consultants qui ont oeuvré au Mali au redémarrage de la mine de Nampala.

Frais financiers

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015, les frais financiers se sont élevés à 988 984 \$ comparativement à 1 000 937 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014. Les frais financiers sont principalement composés des intérêts sur les dettes et les marges de crédit de la société.

Pertes (gains) de change

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015, la société a enregistré un gain de change de 178 338 \$ comparativement à une perte de change de 127 156 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014. Cet écart est expliqué par l'impact du taux de change sur la variation de la juste valeur des bons de souscription et des débentures convertibles et l'impact des fluctuations du taux de change entre le franc CFA, qui est la monnaie fonctionnelle, et le dollar canadien et américain.

Variation de la juste valeur des passifs financiers

Les charges incluent un gain sans impact monétaire de 5 308 569 \$ à la suite de l'application des IFRS dans le traitement comptable des bons de souscription et des droits de conversion (comparativement à un gain de 1 319 448 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014). Selon ce référentiel comptable, la variation de la juste valeur de ces instruments financiers et le gain ou la perte de change résultant de cette évaluation doivent être présentés dans l'état des résultats, et ce, à chacune des dates d'évaluation (fins de trimestres). La variation de la juste valeur de ces instruments financiers aura donc un impact futur sur les prochains états financiers de la société, et ce, en fonction de certaines variables telles la durée de vie restante des instruments, le taux d'intérêt sans risque à la date d'évaluation, le rendement passé et le prix de marché du titre de la société.

Amortissement

La charge d'amortissement pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015 a été de 722 608 \$ comparativement à 792 289 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014. Cette diminution s'explique principalement par la suspension des activités sur la mine de Nampala qui a prolongé la durée de vie de la mine et donc, la période d'amortissement.

PROPRIÉTÉS MINIÈRES

Description	Exercice terminé le 31 décembre 2015	Exercice terminé le 31 décembre 2014
	\$	\$
Acquisition de propriétés	3 433	---
Frais d'exploration	804 125	719 924
Provisions pour dépréciation	---	(4 219 417)

La Société a investi 3 433 \$ pour le renouvellement des permis de N Golopène, Mininko et Sanoula au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2015. Elle a aussi investi un montant de 804 125 \$ en travaux d'exploration sur ses différents permis pendant cette période (comparativement à 719 924 \$ pendant l'exercice 2014).

ACTIF

Description	31 décembre 2015	31 décembre 2014
	\$	\$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	278 580	787 754
Stocks	3 797 184	2 502 596
Débiteurs et charges payées d'avance	71 649	404 960
Dépôts versés	602 509	14 011
Bien miniers	10 243 274	16 684 331
Immobilisations corporelles et incorporelles	73 361 646	44 302 618
Totaux	88 354 842	64 696 270

En janvier 2015, la société a procédé à un financement privé à hauteur de 10 M\$ par l'émission d'actions ordinaires de la société à un prix de 0,07\$ par action, lui permettant ainsi de renflouer ses coffres. De plus, en juillet 2015, la société a procédé à un autre financement privé, par l'émission de débentures convertibles, pour un montant de 7 105 000 \$.

La Société a investi 20 M\$ pour la construction et le démarrage de la mine de Nampala au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2015. De plus, un montant de 9 M\$ provenant des biens miniers a été reclassé aux immobilisations corporelles relativement au permis d'exploration de Mininko, sur lequel se trouve la mine de Nampala, et sur lequel la société avait investi environ 10 M\$ avant d'obtenir le permis d'exploitation.

Finalement, la Société, au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2015, a augmenté son niveau de stocks de production pour un montant de 1,3 M\$.

	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Description	\$	\$
Fournisseurs et intérêts courus	15 649 860	10 967 392
Dettes à long terme	5 793 135	14 662 512
Marges de crédit et découvert bancaire	7 108 525	6 738 467
Débetures convertibles - Dette au coût amorti	13 026 682	8 726 262
Instruments financiers - éléments convertibles	5 552 024	5 886 760
Passif environnemental	352 738	367 618
Totaux	47 482 964	47 349 011

Le passif de la société est demeuré au niveau de 47 M\$ pendant l'exercice 2015. La dette à long terme a diminué de 9 M\$ principalement grâce au règlement de la dette à un actionnaire par l'émission d'actions ordinaires de la société le 21 janvier 2015. La société a émis le 2 juillet 2015 des débetures convertibles pour un montant net actualisé de 5 M\$. Finalement, les comptes fournisseurs et intérêts courus ont augmenté de 5 M\$ pendant cette période du à l'augmentation des intérêts courus sur les débetures convertibles d'une part, et l'augmentation de comptes fournisseurs d'autre part.

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

	Valeur comptable	De 0 à 1 an	De 1 à 3 ans	Plus de 3 ans
Créditeurs	15 649 860	15 649 860	---	---
Débetures convertibles - Droits de conversion (1)	4 233 809	3 278	4 230 531	---
Débetures convertibles - Composantes dettes (1)	13 026 682	150 000	18 895 000	---
Bons de souscription	1 318 215	---	1 318 215	---
Dette à long terme	5 793 135	6 475 432	---	---
Marges de crédit	7 108 525	7 108 525	---	---
	47 130 226	29 387 095	24 443 746	---

(1) L'exercice des droits de conversion des débetures convertibles entraînera l'élimination des sorties de fonds à la valeur nominale des débetures convertibles.

Arrangements hors bilan

Il n'y a eu aucun arrangement hors bilan au 31 décembre 2015 (aucun arrangement hors bilan au 31 décembre 2014).

RÉSULTATS TRIMESTRIELS

Trimestre	2015 (en milliers de \$, sauf données par action)				2014 (en milliers de \$, sauf données par action)			
	T4	T3	T2	T1	T4	T3	T2	T1
Revenus *	---	---	---	---	(53)	32	20	4
Bénéfice net (perte nette)	94	(79)	373	(1 239)	(2 885)	2 578	(2 925)	(7 697)
Bénéfice net (perte nette) par action	0,000	0,000	0,001	(0,002)	(0,009)	0,007	(0,010)	(0,027)

L'analyse des résultats trimestriels des exercices 2015 et 2014 ne permet de dégager aucune tendance.

* Bien que la Société ait procédé à quelques exportations de doré en 2015 et 2014, aucun revenu comptable n'a été enregistré car la mine de Nampala n'est toujours pas considérée en production commerciale. Les ventes seront comptabilisées sous forme de revenus lorsque la mine de Nampala sera considérée en production commerciale.

FLUX DE TRÉSORERIE

Description	Trimestres terminés les 31 décembre		Exercices terminés les 31 décembre	
	2015 \$	2014 \$	2015 \$	2014 \$
Exploitation	3 754 791	(7 432 861)	(2 340 261)	(5 418 831)
Investissement	(6 396 190)	4 101 833	(14 622 724)	(13 711 608)
Financement	233 560	1 439 556	16 946 617	13 506 174
Effets de la variation des taux de change	(35 154)	2 089 744	(252 002)	647 842
Totaux	(2 442 993)	198 272	(268 370)	(4 976 423)

Quatrièmes trimestres terminés les 31 décembre 2015 et 2014

Les activités d'exploitation, de financement et d'investissement pour le trimestre terminé le 31 décembre 2015 se sont traduites par une diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de 2 442 993 \$ (augmentation de 198 272 \$ pour le trimestre terminé le 31 décembre 2014).

Exploitation

Les flux générés par les activités d'exploitation ont été, pour le trimestre terminé le 31 décembre 2015, de 3 754 791 \$ alors qu'ils avaient diminué de 7 432 861 \$ pour le trimestre terminé le 31 décembre 2014. En 2015, la société a reçu des équipements qui avaient été payés à l'avance pour un montant de 4,2 M\$, ce qui a contribué à augmenter les liquidités disponibles et des charges opérationnelles ont été engagées pour un débours totalisant 1 M\$. Par conséquent, les liquidités de la société ont augmenté de 3,75 M\$ grâce aux activités d'exploitation.

En 2014, des paiements aux fournisseurs avaient été faits pour un montant totalisant 5,4 M\$ et des charges opérationnelles avaient été engagées pour un débours totalisant 2 M\$. Par conséquent, les activités d'exploitation avaient engendré une diminution des liquidités de 7,4 M\$.

Investissement

Les flux requis pour les activités d'investissement ont été, pour le trimestre terminé le 31 décembre 2015, de 6 396 190 \$ comparativement à une augmentation des liquidités de 4 101 833 \$ pour le trimestre terminé le 31 décembre 2014. Cette variation s'explique en grande partie par le délai de paiement des investissements de la mine de Nampala. En 2014, la société avait fait des investissements de 4,1 M\$ qui n'ont été payés qu'en 2015, ce qui a contribué à l'augmentation des liquidités pour cet exercice. Toutefois, en 2015, la société a déboursé 1,7 M\$ pour payer les investissements réalisés pendant l'exercice 2015 et a également payé en avance des fournisseurs d'équipements pour un montant de 588 000 \$.

Financement

Les flux générés par les activités de financement ont été, pour le trimestre terminé le 31 décembre 2015, de 233 560 \$ comparativement à 1 439 556 \$ pour le trimestre terminé le 31 décembre 2014. Au quatrième trimestre de 2015, la société a utilisé ses marges de crédit pour un montant de 233 560 \$.

Au quatrième trimestre de 2014, la société avait émis des actions pour un montant net des frais d'émission d'actions de 1 441 755 \$ et avait remboursé un montant de 2 199 \$ sur ses marges de crédit.

Exercices terminés les 31 décembre 2015 et 31 décembre 2014

Les activités d'exploitation, de financement et d'investissement pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015 se sont traduites par une diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de 268 370 \$ (diminution de 4 976 423 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014).

Exploitation

Les flux requis par les activités d'exploitation ont été, pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015, de 2 340 261 \$ comparativement à 5 418 831 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014. En 2015, des liquidités ont été investies dans les stocks de pièces et de minerai pour un montant de 1,1 M\$, et des charges opérationnelles ont été engagées pour un débours totalisant 2,5 M\$. À l'inverse, la gestion serrée des comptes fournisseurs a permis d'augmenter les liquidités de 1,3 M\$ en retardant le paiement de certains fournisseurs.

En 2014, la dette aux fournisseurs avait augmenté de 3,3 M\$, ce qui avait permis à la société d'acquérir des équipements sans utiliser de trésorerie. Également, la société avait investi un montant de 2,6 M\$ de sa trésorerie dans les stocks de pièces et de minerai, et les charges opérationnelles décaissées s'étaient élevées à 6,1 M\$.

Investissement

Les flux requis pour les activités d'investissement ont été, pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015, de 14 622 724 \$ comparativement à 13 711 608 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014. Cette variation s'explique par l'achat des équipements requis pour le redémarrage de la mine à 4 000 t/j. Une partie des investissements effectués en 2014 a été déboursée en 2015 seulement, ce qui explique le débours plus important de l'exercice 2015.

Financement

Les flux générés par les activités de financement ont été, pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015, de 16 946 617 \$ comparativement à 13 506 174 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014. En 2015, la société a émis des actions de son capital-actions pour un montant encaissé de 9 966 000 \$ à un prix de 0,07\$ par action. Aussi, la société a émis des débentures en juillet 2015 pour un montant encaissé de 7 105 000 \$. En 2014, Robex avait contracté une nouvelle marge de crédit pour un montant de 5,2 M\$ ainsi qu'un prêt temporaire auprès de M. Georges Cohen pour un montant encaissé de 8,5M \$. Aussi, la société avait remboursé une partie de sa dette à long terme pour un montant de 1,7 M \$. Finalement, la société avait émis des actions de son capital-actions pour un montant encaissé de 1 475 505 \$ à un prix de 0,10 \$ par action.

Ratios financiers

Grâce au financement et au paiement d'une dette par l'émission d'actions en janvier dernier, le ratio dette/capitaux propres de la société s'est grandement amélioré, passant de 2,73:1 au 31 décembre 2014 à 1,16:1 au 31 décembre 2015.

Transactions entre parties liées

Les résultats pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015 comprennent un montant de 1 221 111 \$ engagé auprès des administrateurs et dirigeants et de sociétés contrôlées par ceux-ci (1 563 137 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014). Un montant d'intérêt total de 1 360 707 \$ (1 025 500 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014) sur les débentures convertibles a été engagé auprès des administrateurs et dirigeants et sociétés contrôlées par ceux-ci. De ce montant, 1 020 530 \$ a été capitalisé dans les coûts de développement minier et le matériel relatif à l'exploitation minière (769 125 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014). La diminution observée en 2015 provient de la baisse de la charge d'intérêts sur les prêts accordés par M. Georges Cohen à la société par rapport à l'exercice 2014 (charge d'intérêts sur prêt de 22 466 \$ au cours de l'exercice 2015 comparativement à 354 082 \$ pour l'exercice 2014). Ces opérations ont eu lieu dans le cours normal des activités et sont mesurées à la valeur d'échange qui est le montant de la contrepartie établi par les parties liées.

Le tableau ci-dessous résume, pour les exercices respectifs, la rémunération totale versée aux administrateurs et aux principaux dirigeants ayant l'autorité et la responsabilité de planifier, diriger et contrôler les activités de la société :

Description	Exercice terminé le 31 décembre 2015	Exercice terminé le 31 décembre 2014
	\$	\$
Honoraires et salaires	1 050 264	1 057 193
Rémunération en options d'achat d'actions	19 536	31 665
Jetons de présence	---	---
Totaux	1 069 800	1 088 858

Transactions entre parties liées - (suite)

Le tableau ci-dessous résume, pour les exercices respectifs, les transactions entre la société et les administrateurs et principaux dirigeants ayant l'autorité et la responsabilité de planifier, diriger et contrôler les activités de la société :

Description	Exercice terminé le	Exercice terminé le
	31 décembre 2015	31 décembre 2014
	\$	\$
Émission d'emprunts à court terme	2 000 000	8 500 000
Remboursement d'emprunts à court terme (1)	10 854 082	---
Émission de débentures convertibles	6 505 000	---
Émission d'actions de la société en numéraire	10 000 000	---
Transactions avec la société "FairChild Participation S.A." (2)	1 177 230	771 134
Intérêts payés sur un emprunt à court terme	22 466	354 082
Intérêts sur débentures convertibles	1 360 707	1 025 500

(1) Un montant de 8 854 082 \$ a été remboursé par l'émission d'actions en janvier 2015, alors qu'un montant de 2 000 000 \$ a été remboursé en trésorerie en juillet 2015.

(2) Un montant de 1 050 264 \$ (675 097 \$ pour l'exercice 2014) inclus dans cette somme est lié à la rémunération de dirigeants de la société pour l'exercice 2015.

Continuité d'exploitation

Les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), applicables à une société en continuité d'exploitation, qui considère la réalisation des actifs et le règlement des passifs dans le cours normal des affaires à mesure qu'ils arrivent à échéance. Dans son évaluation visant à déterminer si l'hypothèse de continuité d'exploitation est appropriée, la direction tient compte de toutes les données disponibles concernant l'avenir, qui représente au moins, sans s'y limiter, les douze mois suivant la fin de la période de présentation. La direction est consciente, en faisant cette évaluation, qu'il existe des incertitudes importantes liées à des événements ou à des circonstances susceptibles de jeter un doute important quant à la capacité de la société d'assurer la continuité de son exploitation et, par conséquent, sur la pertinence de l'utilisation des IFRS applicables à une société en continuité d'exploitation, tels qu'ils sont décrits dans le paragraphe suivant. Ces états financiers consolidés ne reflètent pas les ajustements à la valeur comptable des actifs et des passifs, aux charges et aux classifications du bilan consolidé qui seraient nécessaires si l'hypothèse de continuité d'exploitation s'avérait inappropriée. Ces ajustements pourraient être importants.

Au 31 décembre 2015, la société a accumulé un déficit de 31 978 581 \$. Outre les besoins habituels de fonds de roulement, la société doit obtenir les fonds qui lui permettront de respecter ses obligations et ses engagements au titre des programmes d'exploration et d'évaluation, de poursuivre le développement de son gisement minier et de payer ses frais généraux et ses frais d'administration. Au 31 décembre 2015, la société avait un fonds de roulement négatif de 24 404 107 \$, incluant la trésorerie et équivalents de trésorerie de 278 580 \$. Au 31 décembre 2015, la direction estimait que ces fonds ne seraient pas suffisants pour permettre à la société de poursuivre son exploitation. En février 2016, la société a encaissé des montants suite à trois ententes de prêts avec des banques maliennes.

Tant que la société ne sera pas en exploitation, la poursuite de ses activités dépendra de sa capacité à lever du financement additionnel par voie d'emprunt ou d'émission d'actions. Bien que la direction ait réussi à obtenir du financement dans le passé, il n'y a aucune garantie de réussite pour l'avenir, et rien ne garantit que ces sources de financement ou ces initiatives seront accessibles à la société ni qu'elles seront disponibles à des conditions acceptables pour la société. Dans ce cas, si la direction ne parvenait pas à obtenir de nouveaux fonds, la société pourrait alors être dans l'incapacité de poursuivre ses activités, et les montants réalisés à titre d'actifs pourraient être moins élevés que les montants inscrits dans les présents états financiers consolidés.

Bien que la société ait pris des mesures pour vérifier le droit de propriété concernant les biens miniers dans lesquels elle détient une participation conformément aux normes de l'industrie visant la phase courante d'exploration de ces biens, ces procédures ne garantissent pas le titre de propriété à la société. Le titre de propriété peut être assujéti à des accords antérieurs non reconnus et ne pas être conforme aux exigences en matière de réglementation.

Le Mali fait l'objet depuis plusieurs années d'un conflit armé dans sa partie nord. Bien que les conditions géopolitiques se soient améliorées, notamment depuis les élections présidentielles du 11 août 2013, et bien que les permis détenus par la société soient situés au sud et à l'ouest du Mali, il y a toujours un risque que la société ne puisse recouvrer ses actifs ou assumer ses passifs, ni poursuivre ses activités, notamment l'exploitation de sa mine de Nampala, en cas de dégradation du contexte géopolitique.

Modifications des méthodes comptables

La société n'a adopté aucune nouvelle norme comptable au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2015. Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2014, la société a adopté la nouvelle norme comptable IFRIC 20, "*Droits et taxes*" et les amendements à la norme IAS 36, "*Dépréciation d'actif*". L'adoption de cette norme et des amendements n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers consolidés de la société.

Sommaire du capital-actions, options, bons de souscription et droits de conversion

Au 15 avril 2016, les états financiers montrent que:

- 579 509 566 actions ordinaires étaient émises (31 décembre 2014 – 310 165 539 actions ordinaires).
- 2 058 334 options étaient attribuées à des prix variant entre 0,145 \$ et 0,245 \$, venant à échéance entre le 24 juillet 2016 et le 5 décembre 2017 (31 décembre 2014 – 3 355 000). Chaque option permet au détenteur d'acquérir une action ordinaire de la société.
- 80 000 000 bons de souscription étaient émis à un prix d'exercice de 0,25 \$ avec un délai d'expiration en octobre 2017 (31 décembre 2014 – 80 000 000). Chaque bon de souscription permet à son détenteur d'acquérir une action ordinaire de la société.
- 150 650 000 droits de conversion liés à des débetures convertibles avaient été émis à des prix d'exercice de 0,10 \$ et de 0,15 \$, venant à échéance le 20 novembre 2016, le 1er juillet 2018 ainsi que le 20 novembre 2018 (31 décembre 2014 – 79 600 000 droits de conversion). Chaque droit de conversion permet à son détenteur de convertir son élément de dette en action ordinaire de la société.

ÉVÉNEMENTS SUBSÉQUENTS

En janvier 2016, la société a contracté un emprunt de 1 000 000 EUR (1 548 300 \$) auprès de son actionnaire principal. L'emprunt porte intérêts au taux de 8% annuellement et est remboursable d'ici le 30 juin 2016.

En février 2016, la société a contracté trois emprunts bancaires auprès de banques situées au Mali, afin de refinancer une partie de sa dette, ainsi qu'en compensation de créances échues. Les prêts portent intérêts à des taux se situant entre 8% et 9% et sont remboursables sur des périodes de 1 à 4 ans.

NORMES INTERNATIONALES D'INFORMATION FINANCIÈRE (« IFRS »)

Ces états financiers consolidés ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière, applicables au 31 décembre 2015.

RISQUES, PROCÉDURES ET RESPONSABILITÉS

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Tant que la société ne sera pas en exploitation, la poursuite de ses activités dépendra de sa capacité à lever du financement additionnel par voie d'emprunt ou d'émission d'actions. Bien que la direction ait réussi à obtenir du financement dans le passé, il n'y a aucune garantie de réussite pour l'avenir, et rien ne garantit que ces sources de financement ou ces initiatives seront accessibles à la société ni qu'elles seront disponibles à des conditions acceptables pour la société.



RISQUES OPERATIONNELS

Incertitude liée aux estimations des réserves et des ressources

Les données relatives aux réserves et aux ressources constituent des estimations fondées sur de l'information limitée acquise par forage et autres méthodes d'échantillonnage. Rien ne garantit que les tonnages et les teneurs anticipés seront obtenus ni que le taux de récupération sera atteint. Les teneurs de minerai réellement récupérées pourraient différer des teneurs estimées pour les réserves et les ressources. De telles données ont été déterminées en fonction de prix de l'or et de coûts d'exploitation présumés. La production future pourrait différer de façon importante de ce qui est prévu dans les estimations de réserves, notamment pour les raisons suivantes :

- la minéralisation et les formations pourraient différer de celles qui sont prévues par forages, échantillonnages et études similaires ;
- l'augmentation des charges d'exploitation minière et de traitement pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les réserves ;
- la teneur des réserves peut varier sensiblement de temps à autre et il n'y a aucune garantie quant à la quantité d'or qui pourra en être récupérée ;
- la baisse du cours de l'or pourrait rendre non rentable l'exploitation minière d'une partie ou de la totalité des réserves.

L'un ou l'autre de ces facteurs pourrait entraîner une augmentation des coûts ou une diminution des réserves estimables. Les facteurs à court terme, tels que la nécessité de nouveaux travaux de développement d'un gisement ou le traitement de nouvelles teneurs différentes, pourraient compromettre la rentabilité du projet. En cas de chute du cours de l'or, Robex pourrait être tenue de réduire considérablement la valeur de son placement dans des propriétés minières ou de retarder, voire d'interrompre, la production ou le développement de nouveaux projets.

Production et coût comptant d'exploitation

Rien ne garantit que les calendriers de production projetés ou prévus ou que le coût comptant d'exploitation estimatif seront respectés. De nombreux facteurs peuvent entraîner des retards ou des accroissements de coûts, notamment des problèmes de main-d'œuvre, des pannes de courant, des problèmes de transport ou d'approvisionnement et des pannes mécaniques. Le résultat net dépendra de la mesure dans laquelle les coûts d'exploitation projetés à l'égard de ces mines seront respectés. En outre, des facteurs d'exploitation à court terme, comme le besoin de développement ordonné de corps minéralisés ou le traitement de nouvelles ou de différentes teneurs aurifères, peuvent faire en sorte qu'une exploitation minière ne soit pas rentable au cours d'une période donnée. En outre, les activités peuvent faire l'objet d'interruptions prolongées imputables aux conditions météorologiques. Des dangers comme des formations inusitées ou imprévues, des éclatements de roches, des pressions, des éboulements, des inondations ou d'autres situations peuvent se présenter au cours des forages et de l'enlèvement de la matière. Le coût comptant d'exploitation pour produire une once d'or dépend également d'un certain nombre de facteurs, notamment de la teneur des réserves, de la récupération et de la capacité de traitement. Le rendement futur peut par conséquent différer considérablement du rendement estimatif. Étant donné que ces facteurs sont indépendants de notre volonté, rien ne garantit que le coût comptant d'exploitation soit semblable d'une année à l'autre.

Nature de l'exploration et de l'exploitation minière

Nos programmes de développement et d'exploration ont une incidence marquée sur notre rentabilité. L'exploration et le développement de gisements minéraux comportent d'importants risques financiers sur une longue période, que même la combinaison d'une évaluation prudente, d'expérience et de connaissances ne peut éliminer. Bien que la découverte d'une structure aurifère puisse donner lieu à des rendements importants, peu de propriétés minières qui font l'objet d'une exploration sont en définitive développées en tant que mines. Il peut être nécessaire d'engager des dépenses importantes pour établir et remplacer les réserves au moyen de forages ainsi que pour construire les installations d'exploitation minière et de traitement sur un site. Il est impossible de garantir que nos programmes d'exploration actuels ou projetés sur nos propriétés d'exploration aboutissent à des exploitations minières commercialement rentables. La viabilité économique d'un gisement d'or repose sur un certain nombre de facteurs, dont certains sont liés aux caractéristiques mêmes du gisement, comme la taille et la teneur, la proximité des infrastructures, les coûts de financement et la réglementation gouvernementale, y compris celle qui se rapporte aux prix, aux taxes, aux redevances, à l'infrastructure, à l'utilisation des sols, à l'importation et à l'exportation d'or, au rapatriement des revenus et à la protection environnementale. L'incidence de ces facteurs ne peut pas être évaluée avec précision, mais la combinaison de ceux-ci peut faire en sorte que nous ne recevions pas un rendement du capital investi adéquat. Nos activités sont, et continueront d'être, exposées à tous les dangers et risques habituellement liés à l'exploration, au développement et à la production d'or et qui peuvent tous porter préjudice à la vie des personnes, aux biens et à l'environnement et entraîner une responsabilité légale éventuelle du fait de tout préjudice subi.

Disponibilité d'infrastructures et fluctuation des prix de l'énergie et autres marchandises

Le succès des activités d'exploration et de développement de gisements minéraux dépend de la disponibilité d'infrastructures adéquates. Des routes et des ponts adéquats, ainsi que des sources fiables d'énergie et d'eau sont autant d'éléments importants qui sont susceptibles d'avoir une incidence sur nos dépenses en immobilisations et nos coûts d'exploitation. Le manque d'infrastructure, les phénomènes météorologiques inhabituels ou rares, les actes de sabotage ou de terrorisme, les mesures gouvernementales ou toutes autres formes d'interférence dans l'entretien de ces infrastructures pourraient avoir une incidence défavorable importante sur notre situation financière et sur nos résultats d'exploitation.

De plus, notre rentabilité serait touchée par le prix du marché et la disponibilité des marchandises qui sont utilisées dans le cadre de nos activités d'exploitation, notamment le diesel, le carburant, l'électricité, l'acier, le béton et les produits chimiques. Le prix de ces marchandises varie en fonction de différents facteurs indépendants de notre volonté. Une augmentation des coûts ou une diminution de la disponibilité des marchandises pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la société financière de la Société et sur ses résultats d'exploitation.

Licences et permis

Nous devons obtenir des licences et des permis auprès de diverses autorités gouvernementales. Nous sommes d'avis que nous possédons toutes les licences et tous les permis nécessaires en vertu des lois et des règlements applicables à l'égard de nos propriétés et que nous sommes actuellement en conformité, à tous les égards importants, avec les modalités de ces licences et permis. Toutefois, ces licences et permis peuvent faire l'objet de changements dans diverses circonstances. Rien ne garantit que nous pourrions obtenir ou conserver toutes les licences et tous les permis qui peuvent être requis pour poursuivre nos activités actuelles, explorer et développer les propriétés ou entreprendre la construction ou l'exploitation d'installations minières et de propriétés en cours d'exploration ou de développement. À défaut d'obtenir de nouvelles licences et de nouveaux permis ou de parvenir à conserver ceux que nous détenons déjà pourrait avoir une incidence défavorable importante sur notre situation financière et nos résultats d'exploitation.

RISQUES POLITIQUES

Bien que le gouvernement du Mali ait par le passé appuyé le développement de leurs ressources naturelles par des sociétés étrangères, rien ne garantit que ce gouvernement n'adoptera pas à l'avenir des politiques différentes ou de nouvelles interprétations relativement à la propriété étrangère des ressources minérales, aux taux de change, à la protection environnementale, aux relations de travail, au rapatriement des revenus ou au rendement du capital. Toute limite imposée à l'égard du transfert de trésorerie ou autres actifs entre Robex et ses filiales pourrait restreindre notre capacité à financer nos activités d'exploitation et pourrait avoir une incidence défavorable importante sur notre situation financière et sur notre résultat d'exploitation. En outre, les régimes d'imposition visant les activités minières dans les territoires étrangers peuvent faire l'objet d'interprétations divergentes et de modifications constantes, et pourraient ne pas prévoir de mesures de stabilité fiscale. Notre interprétation de la loi fiscale et son application à nos transactions et à nos activités pourrait ne pas correspondre à l'interprétation de cette même loi par les autorités fiscales. Par conséquent, les transactions pourraient être contestées par les autorités fiscales et nos activités faire l'objet d'une vérification, ce qui pourrait se traduire par une augmentation importante des impôts et/ou par des pénalités et/ou par des intérêts. On ne peut écarter la possibilité qu'un futur gouvernement adopte des politiques sensiblement différentes ou de nouvelles interprétations qui pourraient aller jusqu'à l'expropriation des éléments d'actifs. La possibilité de conflits civils et d'instabilité politique fait également partie des risques politiques.

SÉCURITÉ

Un audit de sécurité global a été réalisé afin de renforcer et adapter les protections passives et actives de manière cohérente aux regards des différentes menaces. Au-delà des protections actuelles (clôture, service permanent, contrôle d'accès et fouille), nous mettons en place des outils complémentaires de sécurisation à savoir :

- Des procédures et organisations
- Des équipements de communication
- La définition de lieu sanctuarisé
- De la formation

QUESTIONS LIÉES AUX TITRES DE PROPRIÉTÉ

Bien que nous n'ayons aucune raison de croire que l'existence et l'étendue d'une propriété minière dans laquelle nous avons une participation pourraient être remises en question, les titres de propriété des propriétés minières peuvent faire l'objet de réclamations éventuelles de la part de tierces parties. Le défaut de conformité à toutes les lois et à tous les règlements applicables, dont le défaut d'acquitter les taxes et les impôts et de réaliser et déposer des travaux d'évaluation, peut invalider le titre sur des parties ou la totalité des propriétés à l'égard desquelles nous détenons des licences et des permis.

FOURNISSEURS ET RISQUES LIÉS AUX ENTREPRENEURS EXTERNES

Nous dépendons de divers services, équipements, fournitures et pièces pour mener nos opérations. Une pénurie de biens ou de services dont nous avons besoin pourrait entraîner une hausse des coûts ou un retard dans les livraisons, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur notre calendrier de production ainsi que sur notre situation financière et nos résultats d'exploitation. De plus, une partie importante de nos activités au Mali pourraient être menée par des entrepreneurs. Ainsi, nos activités pourraient être exposées à un certain nombre de risques, dont certains sont indépendants de notre volonté, notamment :

- la négociation des contrats avec les entrepreneurs selon des modalités acceptables ;
- l'impossibilité de remplacer un entrepreneur et son équipement d'exploitation dans l'éventualité où l'une ou l'autre des parties met fin au contrat ;
- un contrôle réduit sur les aspects des activités relevant de l'entrepreneur ;
- le défaut de l'entrepreneur de s'acquitter de ses obligations selon les conditions de l'entente contractuelle ;
- l'interruption de l'exploitation dans l'éventualité où un entrepreneur met fin aux activités de son entreprise à la suite d'une insolvabilité ou d'autres événements ;
- le défaut d'un entrepreneur de se conformer aux exigences réglementaires et légales applicables, dans la mesure où le respect de ces exigences lui incombe ;
- les problèmes que peut éprouver un entrepreneur dans la gestion de la main-d'œuvre, de l'agitation ouvrière et d'autres questions liées au travail.

En outre, nous pourrions engager notre responsabilité envers des tiers par suite des actions d'un entrepreneur. La survenance de l'un ou de plusieurs de ces risques pourrait avoir une incidence défavorable importante sur notre situation financière et sur notre résultat d'exploitation.

CONCURRENCE

Le secteur de l'exploration et de l'exploitation minière est concurrentiel à tous les stades. Nous livrons concurrence à un bon nombre d'entreprises et de personnes, y compris des concurrents mieux pourvus en ressources financières, techniques et autres, pour la recherche et l'acquisition de propriétés minières intéressantes, d'équipements et, de plus en plus, pour la recherche de ressources humaines. Rien ne garantit que nous puissions continuer à concurrencer avantageusement les autres sociétés minières.

PERSONNEL QUALIFIÉ ET PERSONNEL CLÉ

Pour que nos activités soient couronnées de succès, nous devons trouver et retenir des employés qualifiés qui possèdent une connaissance approfondie et une expertise du secteur minier. Robex et d'autres sociétés minières se livrent une concurrence pour attirer du personnel qualifié et du personnel clé, et si nous nous trouvions dans l'incapacité d'attirer ou de retenir du personnel qualifié ou d'établir des stratégies adéquates de planification de la relève, cela pourrait avoir une incidence défavorable importante sur notre situation financière et nos résultats d'exploitation.

RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

Toutes les étapes de notre exploitation sont assujetties à la réglementation environnementale applicable dans chacun des territoires d'exploitation visés. La législation environnementale évolue vers des normes et une application plus rigoureuses, des amendes et des pénalités accrues pour non-conformité, des études environnementales plus rigoureuses des projets proposés et un niveau accru de responsabilité pour les sociétés ainsi que pour leurs dirigeants, leurs administrateurs et leurs employés. Des risques environnementaux, qui nous sont inconnus à l'heure actuelle et qui ont été causés par d'anciens ou d'actuels propriétaires des propriétés ou par d'anciens ou d'actuels travaux d'exploitation sur les propriétés, peuvent exister sur nos propriétés. Le défaut de se conformer aux lois et aux règlements environnementaux applicables peut donner lieu à des mesures exécutoires et peut comprendre des mesures correctives qui nécessitent des dépenses en immobilisations ou des mesures de redressement. Rien ne garantit que de futurs changements dans les lois et règlements environnementaux et les permis régissant les activités d'exploitation et générales des sociétés minières, le cas échéant, n'auront pas une incidence défavorable importante sur nos activités ou n'entraîneront pas des obligations ou des frais importants pour nous à l'avenir. Nous employons, dans notre processus de production minière, du cyanure de sodium, qui est une substance toxique. Advenant la fuite ou le déversement du cyanure de sodium de son système de confinement, nous pourrions être tenus responsables des travaux de décontamination, lesquels pourraient ne pas être assurés. Bien que toutes les précautions nécessaires aient été prises pour éviter le déversement de matières polluantes dans la nappe phréatique et les milieux naturels, nous pourrions être tenus responsables de risques à l'égard desquels nous ne possédons aucune assurance.

ASSURANCE INSUFFISANTE

Bien que nous puissions obtenir des assurances à l'égard de certains risques pour des montants que nous considérons suffisants, l'assurance disponible pourrait ne pas couvrir la totalité des risques potentiels auxquels peut faire face une société minière. Nous pourrions également nous trouver dans l'incapacité de conserver les assurances nécessaires pour couvrir les risques assurables moyennant des primes économiquement acceptables. La couverture d'assurance pourrait en outre ne pas être disponible à l'avenir ou pourrait ne pas être suffisante pour couvrir toute perte résultante. De plus, l'assurance pour certains risques, comme les risques liés à la validité des droits de propriété relatifs à des concessions minières non brevetées et à des sites de broyage, et le risque de pollution et autres dangers découlant de l'exploration et de la production, n'est généralement pas offerte aux sociétés aurifères selon des modalités acceptables. Les coûts éventuels pouvant être associés aux dommages non assurés ou en excès de la garantie ou la conformité aux lois et aux règlements applicables peuvent entraîner des retards importants et nécessiter des sorties de fonds substantielles, ce qui peut avoir une incidence défavorable importante sur notre situation financière et sur notre résultat d'exploitation.

LITIGES

Toutes les industries, y compris l'industrie minière, doivent faire face à des poursuites judiciaires, qu'elles soient fondées ou non. Bien que nous croyions qu'il est improbable que des poursuites aient une incidence défavorable importante sur notre situation financière et sur notre résultat d'exploitation, rien ne peut garantir que Robex ne fera pas l'objet de telle poursuite.

CONTRÔLE ET PROCÉDURES SUR LES INFORMATIONS À FOURNIR

Tel que requis par la politique « Instrument Multilatéral 52-109 », la Société a évalué l'efficacité de ses procédures de contrôle interne et de divulgation d'information en date du 31 décembre 2015. Cette évaluation a été conduite sous la supervision et avec la participation du président et du chef des opérations financières. À la suite de cette évaluation, le président et le chef des opérations financières ont conclu que les politiques de contrôle et de divulgation d'information étaient adéquates.

La seule situation identifiée lors de cette évaluation est inhérente à toutes les sociétés publiques de faible capitalisation. En tant que société en émergence, la direction de la Société est composée d'un nombre limité de personnes-clés, ce qui crée une situation où la répartition des tâches est limitée et doit être compensée par une supervision plus efficace du président et du chef des opérations financières. La direction de la Société continuera de surveiller de très près toutes les activités financières de la Société et d'accroître sa supervision dans les secteurs clés. Il est important de noter que cette situation pourrait impliquer que la société doive engager du personnel supplémentaire de façon à accroître la séparation de tâches. Toutefois, les coûts d'opérations supplémentaires qu'engendrerait cette solution pourraient créer un risque financier important en regard à la viabilité de la Société. La direction a donc décidé de prévoir ce risque potentiel dans ses divulgations réglementaires et procéder à l'ajout de personnel supplémentaire seulement au moment où le budget le permettra.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers de la société et les autres informations financières contenues dans ce rapport sont la responsabilité des dirigeants de la société et ont été revus et approuvés par le conseil d'administration.

Les états financiers ont été dressés par la direction conformément aux IFRS. Ceux-ci renferment certains montants fondés sur l'utilisation d'estimations et de jugements. La direction a établi ces montants de manière raisonnable afin de s'assurer que les états financiers sont présentés fidèlement, à tous égards importants. Le choix des principes et des méthodes comptables incombe à la direction.

La société maintient des systèmes de contrôle internes conçus pour assurer la pertinence et la fiabilité de l'information financière et la sauvegarde des éléments d'actif.

La direction reconnaît sa responsabilité de diriger les affaires de la société de façon conforme aux exigences des lois pertinentes et des normes et principes financiers reconnus ainsi que de maintenir des normes de conduite convenables dans ses activités.

Le conseil d'administration exerce son rôle de surveillance des états financiers et des autres informations financières par l'entremise de son comité de vérification composé en majorité d'administrateurs qui ne sont pas des membres de la direction de la société.

Les fonctions de ce comité sont d'examiner les états financiers et d'en recommander l'approbation au conseil d'administration, d'examiner les systèmes de contrôle interne et de sécurité de l'information et de tout autre point relatif à la comptabilité et aux finances de la société. Pour ce faire, le comité de vérification rencontre annuellement les vérificateurs externes, avec ou sans la direction de la société, afin d'examiner leur plan de vérification et de discuter des résultats de leurs travaux. Il incombe à ce comité de recommander la nomination ou le renouvellement du mandat des auditeurs externes.

INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL

En matière de gestion de capital, les objectifs de la société sont de maintenir des liquidités adéquates pour supporter les activités prévues. La définition de capital inclut les capitaux propres et la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

Les objectifs de la société quant à la gestion du capital sont de maintenir une flexibilité financière dans le but de préserver sa capacité de rencontrer ses obligations financières. La société surveille le capital au moyen de sa consommation de trésorerie mensuelle et ses obligations à court terme liées à ses passifs financiers.

AUTRES INFORMATIONS

Des renseignements supplémentaires peuvent être obtenus sur le site web www.sedar.com dans la section des documents déposés par la Société.

(**Signé**) Augustin Rousselet, Vice-Président et chef des finances
Québec, le 15 avril 2016